

Compte Épargne Temps Un semblant de négociation !

Le 25/10, la direction conviait toutes les organisations syndicales pour « négocier » un accord sur le CET.

En préambule, Mr Luciani a tenu à préciser qu'il nous proposait un projet d'accord prenant en compte les remarques formulées par toutes les organisations syndicales lors de la première réunion. Après lecture du projet, SUD a précisé que notre avis était totalement ignoré, à savoir : devant le malaise exprimé par les salariés de SPS, en différentes occasions (enquête ARACT, consultation de l'Inspection du Travail,...) l'ouverture de négociation sur un Compte Épargne Temps n'était pas la solution attendue. SUD est convaincu que les salariés souffrent d'une surcharge de travail. Le temps accordé pour mener à bien leur mission est très insuffisant (d'où les nombreux dépassements d'horaires légaux).

Aujourd'hui, permettre au personnel de capitaliser des congés ne fera qu'aggraver cette situation. De même, SUD ne comprend pas comment il est possible de négocier une augmentation du temps de travail alors que SPS refuse l'embauche de précaires en fin de contrat et voit constamment ses effectifs diminuer. SUD milite pour résorber le chômage. Ainsi et très modestement nous pensons qu'il serait déjà bon de permettre à des précaires d'obtenir des contrats en CDI à SPS. Visiblement ce n'était pas la préoccupation des autres organisations syndicales présentes.

Il est normal d'avoir des avis différents mais il faut les présenter aux salariés sans ambiguïté et en toute honnêteté.

La négociation a essentiellement porté sur deux points à savoir l'extension de l'accord à l'ensemble du personnel et la possibilité de monétarisation du temps épargné.

Comme d'accoutumé, dans l'intention de faire croire qu'il y a négociation et d'atteindre son objectif final, la Direction en a gardé sous le pied lors de la 1^{ère} réunion.

Extension de l'accord à l'ensemble du personnel :

Nous avons été « surpris » à la lecture du projet d'accord présenté par la Direction. Ce dernier était ouvert qu'aux Cadres et Niveau VI. Mais, nous avons « oublié » que nous étions dans une réunion de « négociations ». Et là, nous avons observé avec stupeur les organisations syndicales revendiquer l'extension de l'accord à l'ensemble du personnel et notre DRH répondre par son inquiétude sur la maturité du personnel pour gérer son CET. Quel incroyable spectacle de voir nos directeurs s'inquiéter de l'état de santé de son personnel qui pourrait être amené à trop capitaliser son temps de repos. Malgré ses craintes simulées pour l'occasion, notre Direction finira bien par accepter rapidement cette « merveilleuse » revendication.

La possibilité de monétarisation du temps épargné :

Sur ce sujet, nous attendons de voir. La direction a su se tenir en retrait et laisser les partisans et opposants à la monétarisation s'expliquer entre eux. Là encore, quel triste spectacle. Les partisans de la monétarisation doivent sûrement s'exprimer au nom du personnel qui a bénéficié de prime d'objectif et qui envisagerait de transformer ce petit pécule en temps épargné.

Sinon, nous ne voyons pas comment les salariés pourraient trouver les ressources financières nécessaires pour placer leur argent en achetant du temps de repos.

Demain, quelle crédibilité pour aller négocier des augmentations salariales ! Mais, notre direction veille au grain et preuve de sa grande sagesse, a fixé le montant du plafond de l'épargne à 62.136€ pour l'année 2006 !

Et les opposants à la monétarisation, qui en font une affaire de principe. Elle remettrait en cause leur probable signature de l'accord au niveau de SPS. Quel élan de courage, alors que ces organisations syndicales l'ont signé au niveau de l'accord de branche.

Mais comment passer sous silence, cette période où les représentants syndicaux ont proposé que le CET puisse être alimenté par les journées de détente, ... allant même à envisager le congés de paternité !

Nous aurons tous compris que la négociation d'un tel accord n'est qu'une mascarade de plus. SUD considère que nous devons être présent à ces réunions, n'en déplaise à certains, pour vous relater les faits.

Il nous est reproché de porter atteinte aux libertés des salariés en n'acceptant pas l'instauration du CET. Mais de quelles libertés parlent-ils ? On oublie de dire qu'il y a un revers à la médaille. Beaucoup de salariés, mis sous pression par leur hiérarchie, n'arrivent plus à s'extraire de leur travail et subissent les aspects pervers de l'Horaire Individualisé. Sous la contrainte, souvent masquée mais maintenant affichée, les salariés doivent rester de plus en plus longtemps à leur poste de travail (le soir, en fin de semaine). Demain, avec le CET, le problème se posera sur les jours de congés ... En fait, la seule « liberté » se limiterait à l'ouverture du CET sur l'initiative exclusive du salarié.

La grande majorité des salariés étaient favorables à la réduction du temps de travail. Mais l'accord RTT présente des brèches. L'une d'entre elles s'appelle CET. Au même titre que le forfait jour et l'augmentation du contingent des heures supplémentaires, le CET conduit par des voies détournées à annuler la réduction du temps de travail.



Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr